



CP 91, 1000 Lausanne 16

Communiqué de presse du Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS)

Objet : Comédie de Genève – Le SSRS salue les premières mesures et appelle la FAD à garantir les conditions d'un retour au calme durable et d'un audit approfondi.

Lausanne, le 25 novembre 2025

Le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS) prend acte des premières mesures de protection mises en œuvre par la Fondation d'Art Dramatique (FAD), dont l'éloignement physique de la Directrice et sa décharge des responsabilités administratives, financières et techniques. Ces avancées, qui font suite à la démarche collective du personnel et à la pression syndicale, apportent un soulagement immédiat et bienvenu dans l'institution.

Toutefois, le SSRS doit maintenir sa vigilance afin de s'assurer de la protection effective des employé.e.s de la Comédie au sens de l'article 328 CO. Si les mesures d'éloignement sont un premier pas, elles ne constituent pas une garantie de sécurité suffisante pour le personnel, compte tenu des nombreux témoignages de comportements rapportés.

I. Appel à la Prudence et à la Sécurisation des Activités Maintenues

Le SSRS appelle la FAD à prendre les mesures de prudence nécessaires pour prévenir tout risque de pression ou de réactivation du climat anxiogène :

- Sécurisation des Tournées : Le SSRS réitère la nécessité d'un dispositif de suivi formalisé et sécurisé pour l'accompagnement des équipes (notamment sur la production ABSALON, ABSALON, qui a connu plusieurs départs en raison de dysfonctionnements documentés).
- Création artistique : Par souci de cohérence et pour garantir la sérénité du processus, le SSRS demande la suspension de tout nouveau projet de création de la Directrice au sein de l'institution avant la reddition du rapport d'audit.

II. Exigences pour la Crédibilité de l'Audit

Le succès de l'audit repose sur sa capacité à examiner les racines structurelles de la crise. Le SSRS demande :

- Partenariat sur le Cahier des Charges : Une collaboration étroite avec la Commission du Personnel (CP) et le SSRS pour l'élaboration du cahier des charges, afin de s'assurer que les questions clés soient traitées.

- Portée de l'Enquête : Que le mandat de l'audit inclue explicitement l'examen approfondi des relations de travail, la cartographie complète du personnel et l'impact sur l'employabilité du personnel suisse romand, ainsi que l'audition des ancien·ne·s collaborateur·rices démissionnaires.

Le SSRS rappelle que la résolution de cette situation est un enjeu qui dépasse les frontières, renvoyant à l'impératif éthique et légal de l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, comme le promeut la Convention 190 de l'OIT.

Le SSRS poursuit ses échanges avec la FAD pour obtenir la formalisation et la validation de ces garanties essentielles, et se réserve le droit d'activer les moyens d'action syndicaux si ces conditions de protection du personnel se révélaient insuffisantes d'ici aux conclusions de l'audit.

Contact : Isabel Amian 077 408 13 14